

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 18 octobre 2011

Étaient présents : MM. VIVET Emmanuel, DAVIGNON Patrick, FETY Bernard, CAMELOT Jean-Pierre, CHAUCHAT Patrick, BONIN Jacques, MALONGA Aurélien, CARRERO Thierry, MMES BOURREAU Michèle, ALLARD Ginette, LESCUYER Patricia.

Secrétaire de séance : MME BOURREAU Michèle.

En préambule, Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Parc Naturel Régional Naturel (PNR)
- Vente de bois communal
- Modification du point à l'ordre du jour: "Intervention école de musique"
en : "Modification délibération n°11.11"
- Sente communale dite "de Passy"

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ces 4 points à l'ordre du jour.

AVENANT N°1 À LA CONVENTION ETAT/COMMUNE:

L'Etat assurait jusqu'à présent l'instruction des Certificats d'Urbanisme CUa (information) et CUb (opérationnel). Cette compétence relèvera désormais des communes mais l'Etat pourra apporter une assistance technique ponctuelle et gratuite pour l'instruction de ces Certificats. Il continuera d'assurer l'instruction des déclarations préalables pour travaux (sauf clôture) et de lotissement, les permis de construire et d'aménager.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 de la convention entre la DDT et la commune, notifiant que les dossiers de Cua et Cub seront désormais instruits par la commune.

MODIFICATION DELIBERATION N°11.11:

L'Ecole de Musique du Pays Fertois intervient dans les écoles du RPI Citry/Nanteuil/Mery pour des séances d'éveil à la musique, dans le cadre des délégations aux affaires scolaires. Monsieur le Maire explique que le coût de cette prestation doit être réglé par le SIRPI et non pas directement par la commune comme cela avait été initialement décidé. Il conviendrait donc d'annuler et de modifier en ce sens la Délibération 11.11 prise le 14/03/2011.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier cette Délibération.

CENTRE DE GESTION (CDG77):

Toutes les communes adhèrent au Centre de Gestion 77 qui offre notamment des prestations statutaires (ex. assurance du personnel). Le CDG77 demande l'autorisation de lancer un appel d'offres pour choisir un nouveau prestataire pour l'assurance du personnel.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le CDG 77 à lancer une consultation afin de souscrire pour son compte, un contrat d'assurance pour le personnel. Ce contrat aura une durée de 4 ans à effet au 1^{er} janvier 2013 et sera sous le régime de la capitalisation.

ACHAT D'UN GROUPE ELECTROGENE:

Monsieur le Maire expose l'intérêt pour la commune de disposer d'un groupe électrogène en cas de panne électrique ou pour alimenter d'autres outils (ex. poste à souder).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'achat d'un groupe électrogène, selon la proposition de la société ROCHA ,du 30/09/2011, pour un montant de 668,06 euros HT. Achat qui sera réglé au compte 21578 du budget 2011.

ACHAT D'UN ORDINATEUR:

Monsieur le Maire expose que l'ordinateur de la secrétaire a déjà plusieurs années et présente des signes de faiblesse. Il propose de procéder à son remplacement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, l'achat d'un ordinateur, selon la proposition de la société SARL Saâcy ordi ,du 07/10/2011, pour un montant de 729 euros HT. Achat qui sera réglé au compte 2183 du budget 2011.

AUTORISATION SENTE RURALE DITE DU TEMPLE:

Monsieur le maire expose qu'un administré propose de nettoyer et remettre en état la sente dite "du Temple". Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé à cet administré lui demandant de prendre contact avec M. FETY, 2^{ème} adjoint, afin de définir les modalités d'intervention.

ACHAT D'UNE CHAUDIERE :

Un second appel d'offres s'est révélé fructueux. Réunie le 30 septembre, la Commission Appel d'Offres a procédé à l'ouverture des plis et a retenu la proposition de l'EURL BEAUVOIS de Luzancy pour un montant de 7.621,28 euros HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire signer le marché avec l'EURL BEAUVOIS de Luzancy, pour un montant de 7 621,28 euros HT, pour l'achat d'une chaudière qui sera réglé au compte 21318 du budget 2011.

RAPPORTS D'ACTIVITE 2011:

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de plusieurs rapports d'activité 2010.: Communauté de Communes du pays Fertois (CCPF) - Service de l'eau potable, prix et qualité- Service de l'Assainissement, prix et qualité- Collecte des ordures ménagères - Syndicat mixte d'énergies en réseaux (SMERSEM). Ces rapports sont consultables en mairie.

PARC REGIONAL NATUREL (PNR):

Monsieur le Maire expose que la Région Ile-de-France soutient un projet de création du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin. Couvrant 132 communes, ce Parc veut notamment développer l'économie agricole, l'artisanat, le tourisme, ... Les communes sont invitées à délibérer avant le 15 novembre en faveur de leur adhésion au syndicat mixte d'études et de préfiguration (SMEP) qui aura pour objectif la rédaction d'un projet de charte. La cotisation initiale est de 0,40 euro/habitant et pourrait monter ensuite jusqu'à 2 ou 3 euros. La commune serait représentée au Conseil syndical. Elle pourrait ultérieurement quitter ce Syndicat si elle le souhaitait.

Le Conseil prend note de l'intérêt de ce projet mais rappelle que Nanteuil est l'une des trois communes viticoles en appellation champagne de la Seine & Marne. Le Conseil considère donc que les objectifs de développement agricole, de l'artisanat ou du tourisme sont plutôt à rechercher du côté de la Route du Champagne. Cela ne remet absolument pas en question l'appartenance de Nanteuil aux structures administratives de la Seine & Marne.

Le Conseil Municipal, décide, par 7 voix contre et 4 abstentions, de ne pas adhérer pour l'instant au projet de PNR de la Brie et des deux Morin.

VENTE DE BOIS COMMUNAL:

La Commune est propriétaire d'environ 4ha de bois sur la colline dans la zone dite de la Mare du Temple, sur le territoire de Nanteuil et celui de Méry. Ces parcelles sont notamment plantées en chêne et en acacias. La Commune met régulièrement en vente des arbres sur pied. Les personnes intéressées sont invitées à prendre contact avec Mr. Jacques Bonin qui leur indiquera les arbres disponibles à la vente.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 10 euros le prix du stère, pour environ 50 stères.

SENTE COMMUNALE DITE " DE PASSY":

Dans la rue de Passy il existe une sente entre le n°3 et le n°5. Elle relie la rue de Passy au Quai de Marne, et elle débute par la parcelle communale B860. L'accès de cette sente a été murée voici plusieurs années pour des raisons de sécurité car le dénivellement était trop important.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, réaffirme solennellement le caractère communal de cette sente et de la parcelle B860. Elles continueront d'être entretenues par la mairie et ne peuvent être privatisées par les riverains. La mairie se réserve la possibilité de détruire ultérieurement ce mur d'accès et d'améliorer la sécurisation de l'entrée de la sente.

DIVERS:

- Les documents de la mairie (ex. compte-rendus ou convocation du Conseil) seront désormais systématiquement transmis par courrier électronique aux conseillers qui disposent d'une adresse mail.
- La conférence de Mme L. Chatel sur l'écriture a été très appréciée par une assistance nombreuse.
- De nouvelles plaques de rues ont été posées pour remplacer les anciennes devenues illisibles ou en mauvais état.
- Mery Poppins : cette association qui a sollicité une subvention n'a pas envoyé les pièces comptables demandées.
- Le Comité des Fêtes organise Halloween le lundi 31 octobre à 17h à la Salle des Fêtes.
- Après un premier essai cet été, la mairie fera procéder à la réfection des joints des pavés de la rue Lecompte, mercredi 26 octobre.
- L'appel d'offres pour la réfection du toit du lavoir s'étant révélé infructueux, il sera procédé à un nouvel appel d'offres.
- Passeport Jeunes : le CCAS offrira un bon de 30 euros à tous les jeunes de la commune inscrits à une activité sportive ou culturelle.
- Le traditionnel Repas des Anciens organisé par la mairie aura lieu le 26 novembre au Restaurant du Lion d'Or.

- Les enfants de Nanteuil qui ont fréquenté cet été le centre aéré de Saâcy en ont été très contents. Les activités étaient variées. La mairie qui avait organisé le transport se propose de recommencer l'opération aux prochaines vacances.
- C'est le CCAS qui distribuera cette année le Colis des Anciens.
- Comité du Mémorial du dernier convoi de déportation : le wagon souvenir a été installé sur le terrain en face de la gare de Nanteuil-Saâcy. La mairie de Nanteuil a été à l'origine de ce Comité en décembre 2007. L'inauguration du mémorial aura lieu au printemps.
- Mme DESPREZ dénonce une recrudescence de chats errants, Monsieur le maire propose d'effectuer un ramassage avec intervention de la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement animal), tout en préparant la population à ce ramassage.

Devant les propos calomnieux tenus par Madame Michèle BOURREAU en fin de séance du conseil, Monsieur le Maire fait un rappel à la loi, sur la base de l'article L.2121-16 du CGCT, et décide en conséquence de lever la séance à 22h45.

Pour extrait conforme
Nanteuil le 25 octobre 2011
Le Maire,
E. VIVET